

ACTUALITÉS DE LA COMMUNE

31 mars 2022



CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le mardi 05 avril à 18h30 en Salle du Conseil de la Mairie, dans le respect des gestes barrières.

Retrouvez l'ordre du jour : <http://www.prevessin-moens.fr/le-conseil-municipal>

Pour suivre en direct cette séance, connectez-vous sur la chaîne youtube "Mairie Prévessin-Moëns" :
https://www.youtube.com/channel/UC8qsIN_YeBlOcJVLJAyEVVA



ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

J-10 avant le 1er tour !

Le 1er tour des élections présidentielles aura lieu le **dimanche 10 avril**. Le 2nd tour se déroulera le **dimanche 24 avril**.

Les bureaux de votes seront situés à la **salle polyvalente Gaston Laverrière** (178 impasse Gaston Laverrière) et seront ouverts **de 8h00 à 19h**.

Vous êtes absent le jour du scrutin ? Le vote par procuration a été simplifié !

- Rendez-vous sur maprocuration.gouv.fr avec vos identifiants France Connect et indiquez une adresse mail. Une fois votre demande effectuée, il s'agira de vous déplacer à la gendarmerie (Ornex, Gex ou Thoiry) pour faire vérifier votre identité et valider votre procuration en indiquant la référence qui vous aura été communiquée. Vous serez informé par courriel dès que votre procuration sera acceptée.
- Vous pouvez également vous présenter en personne avec un justificatif d'identité à la gendarmerie, qui vous demandera de remplir un formulaire. Un récépissé vous sera ensuite remis.

Attention cependant, pour toute demande de procuration, le numéro d'électeur ainsi que la date de naissance vous seront demandés pour vous et votre mandataire.

Pour rappel, un électeur peut désormais donner procuration à l'électeur de son choix, même s'il n'est pas inscrit dans la même commune. Celui-ci devra cependant se déplacer au bureau de vote dans lequel est inscrit le mandant, afin de pouvoir voter à sa place. L'électeur désigné ne doit pas avoir plus de 2 procurations, et 1 seule d'entre elles peut avoir été faite en France.

Les électeurs n'ayant pas reçu leur carte le jour du scrutin peuvent se rendre directement au secrétariat du bureau de vote le jour du scrutin, leur carte leur sera remise.



ESCAPADE NATURE

Une mare au printemps, c'est plein de vie ! Grenouilles, têtards, tritons, libellules, dytiques, couleuvres...

Matinée "découverte de la mare" lors d'un atelier de petite pêche. Apprenez-en davantage sur la faune de cet environnement !

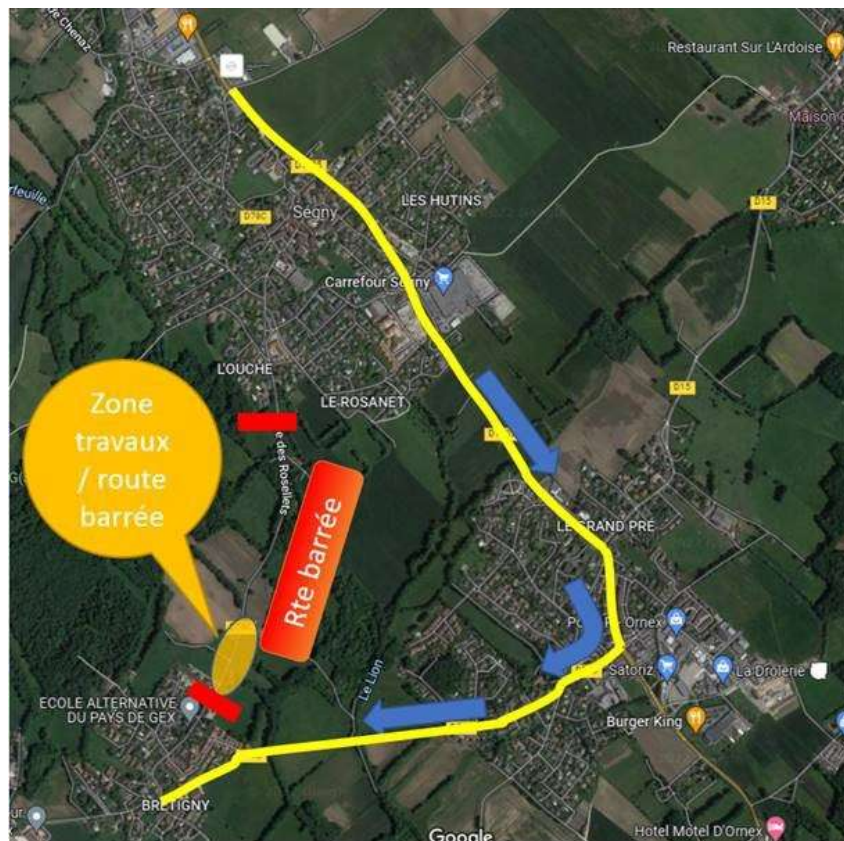
Après-midi libre sur le sentier des pilotis, vous pourrez apprécier la beauté et la richesse du marais. Soyez attentifs et discrets... à chaque heure il se passe des choses dans le marais. Des panneaux pédagogiques et deux observatoires vous invitent à les découvrir.

Informations pratiques :

- **Départ du bus (devant cimetière) 9h00 - Retour 17h00**
- **Public Famille**
- **Pique-Nique Zéro Déchets**
- **Tarifs : 20 € /adulte - 8€ / enfant - inscription en mairie**
- **Places limitées**
- **Ouverture des inscriptions lundi 04 avril**

L'« Escapade Nature » est un format de sortie visant à mettre en valeur les richesses de notre environnement naturel proche (Ain, Jura, bassin alémanique).

En plus d'une approche éducative, les « Escapade Nature » se veulent « durables », une attention particulière est portée sur l'impact environnemental de la sortie.



TRAVAUX ROUTE DE SEGNY

Poursuite des travaux route de Segny :

À compter du lundi 04/04 et pour une durée de deux semaines, la route de Segny fonctionnera avec deux feux en alternance.

Dès les vacances d'avril, la route sera barrée pour une durée de deux semaines.

La déviation se fera par la D1005.

Les travaux auront pour objet le dévoiement de la chaussée.



RENTRÉE SCOLAIRE

Les inscriptions ouvrent dès la semaine prochaine !

- **Du mercredi 6 au 29 avril** : inscription des Petites Sections (enfants nés en 2019), des CP pour l'école des Grands Chênes, des nouveaux arrivants quel que soit l'âge de l'enfant, dépôt des dossiers de dérogation pour les nouvelles demandes, pour les familles résidant hors commune et souhaitant inscrire l'enfant dans une des écoles de Prévessin-Moëns (nouvelle demande ou renouvellement),
- **Du mercredi 1er au mardi 14 juin** : inscriptions restauration scolaire, transport scolaire pour l'école des Grands Chênes et accueils de loisirs pour l'année scolaire 2022/2023,
- **Du mercredi 15 au mercredi 22 juin** : inscriptions d'été pour les accueils de loisirs (3-11 ans),
- **Jeudi 7 juillet** : dernier jour d'école,
- **Du vendredi 8 Juillet au mardi 30 Août** : un ou plusieurs accueils de loisirs seront ouverts pour accueillir les 3-11 ans,
- **Mercredi 31 août** : fermeture de tous les accueils de loisirs,
- **Jeudi 1er septembre** : rentrée scolaire 2022.

Tous les dossiers d'inscriptions seront mis en ligne sur www.prevessin-moens.fr, 24h minimum avant le début des inscriptions, accompagnés des modalités d'inscription.

Pour les services périscolaires (midi, soir, vacances), les places sont limitées, il est vivement conseillé aux familles de respecter les dates limites fixées.



LA MAIRIE RECRUTE

La ville de Prévessin-Moëns recherche de nouvelles perles rares et les agents de nouveaux collègues !

Vous avez le sens du service public et de la bonne humeur à revendre ?

Consultez nos offres d'emploi dès maintenant : <http://www.prevessin-moens.fr/offres-d-emploi>

HORAIRES MAIRIE

Lundi : 08h30-12h00 et 14h00-19h00

Mardi - Jeudi : 08h30-12h00 et 14h00-18h00

Vendredi : 08h30-12h00 et 14h00-17h00

Mairie de Prévessin-Moëns
27 chemin de l'église
01280 Prévessin-Moëns



<http://www.prevessin-moens.fr/>

communic@prevessin-moens.fr

04 50 40 51 09

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Mairie de Prévessin-Moëns.

[Se désinscrire](#)



© 2021 Mairie de Prévessin-Moëns